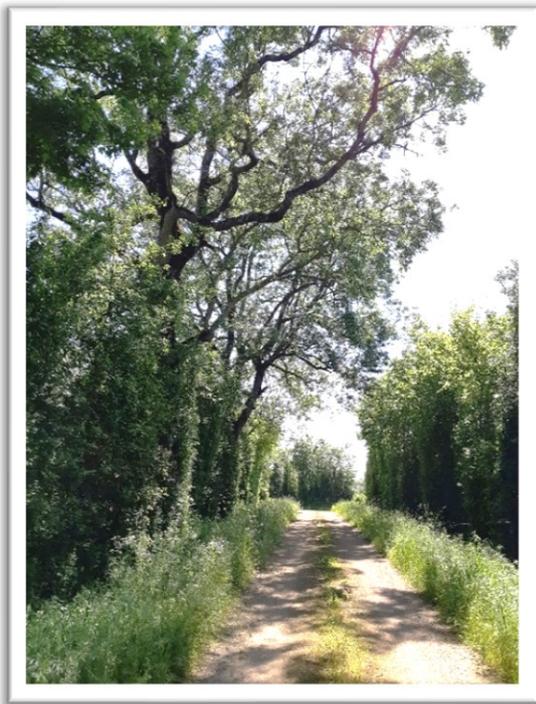
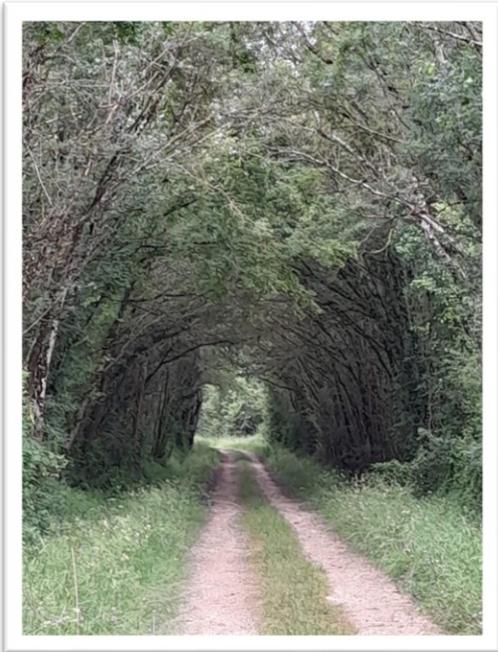




Bulletin Municipal n°19

Juin 2024



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel : 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Les conseillers :

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier 06 63 71 40 00
4^{ème} adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
5^{ème} adjoint : Eric Desavres 06 27 73 65 08

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY
Laura, MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne,
PAQUEREAU Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD
Jean-François, GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse,
DOMERGUE Gilles, MERLE Dominique, GIRAULT
Claude

SOMMAIRE

Le mot de l'équipe municipale	Pages 3 et 4
La mairie vous informe	Pages 5 à 23
Vie associative	Pages 24 à 32
Infos diverses	Pages 33 à 36

Le mot de l'équipe municipale

Hommage à M. Laurent CANTET



Nous avons appris le 25 avril 2024 le décès de monsieur Laurent Cantet. Originaire des Deux-Sèvres où ses parents étaient instituteurs à Ardilleux, Laurent Cantet était né en 1961 à Melle. Après des études à Paris à l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC), l'école française du cinéma, il devint réalisateur et scénariste de cinéma et de télévision. Il appartenait à cette génération prolifique qui avait ressuscité le cinéma d'auteur français à compter des années 1990. Son premier court-métrage « Tous à la manif » réalisé en 1994, annonçait sa manière artistique dans un subtil mélange entre préoccupation sociale et enjeu romanesque. Il remporte la Palme d'or au festival de Cannes 2008 pour son film « Entre les murs ». Il nous quitte à l'âge de 63 ans. Son ultime projet de film, intitulé « L'Apprenti » devait sortir en 2025. Monsieur le Maire ainsi que tous les membres du conseil municipal présentent leurs plus sincères condoléances à la famille.

Élections
législatives 2024



Nouveau RDV élections législatives

du 30 juin et 7 juillet :
bureau de vote unique à Hanc,
salle annexe de la mairie de 8h à 18h

Infos travaux à HANC avec déviation

Depuis le 17 juin 2024, des travaux sur le réseau haute tension sont en cours nécessitant une déviation sur une partie de la rue du Puits Grelet dès l'entrée du bourg de Hanc.



Le 14 Juillet sera célébré à Hanc (derrière la mairie), l'équipe municipale vous invite pour un apéritif. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec les informations d'inscription.

Fête Communale

L'équipe municipale vous invite à la fête communale
le dimanche 28 juillet à midi à Pioussay.
Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec les informations
d'inscription.



5ème Balade : Breuil-Coiffaud



**1^{ER} SEPTEMBRE 2024 A 14H
A LA SALLE DES FETES
DU BREUIL-COIFFAUD**

**DECOUVERTE DES VILLAGES
DE NOTRE COMMUNE**

Balade du Breuil-Coiffaud

Vous habitez VALDELAUME

Venez découvrir ou redécouvrir les villages de votre nouvelle commune au travers d'une série de 5 balades organisées sous l'angle du patrimoine, du paysage et des acteurs économiques.

**INTERVENTION DE
MONIQUE POINT DE
L'ASSOCIATION HIER
ET AUJOURD'HUI ET
DE JEAN-LOU
RICHARD ET PASCAL
DESBOIS-FILLON**

**VISITE DES
EXTERIEURS DU
LOGIS AVEC
L'AIMABLE
INTERVENTION
DE PHILIPPE DE
DREUZY**

**DECOUVERTE DE
L'ENTREPRISE
RICHARD**

**PRESENTATION DES
ECURIES DU BREUIL
PAR JOEL DEMPURE**

**EXPOSITION ET
MOMENT DE
CONVIVIALITE**

**GRATUIT.
RESERVATION
SOUHAITEE POUR
L'ORGANISATION
AVANT LE 05/08.
CONTACTER LA
MAIRIE DE
VALDELAUME AU
05.49.29.83.63**

Extrait des comptes rendus des REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 MARS 2024 A 20 heures 30 à HANC

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles.

Absent excusé : JOLLY Jacques (pouvoir)

Absents : Claude GIRAULT, Laura VAURY, OHIN Narcisse.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat)

Maryse MORNET-KOHLER référente PLUI-H rappelle au Conseil les différents éléments :

Nous sommes actuellement à la phase N°2 du projet d'aménagement.

Qu'une réunion publique organisée par la Communauté de Communes MELLOIS EN POITOU s'est tenue sur la Commune de VALDELAUME le 13 mars où bon nombre de membres du conseil municipal a pu être présent et a pris également connaissance des documents transmis sur le projet du PADD.

Que ce jour le Conseil doit débattre sur les différents thèmes et rendre une délibération.

Le débat est présenté sous 5 axes (détaillés succinctement) :

Axe introductif => zéro artificialisation des sols et rendre à la nature une surface équivalente prise

Axe N°1 => tout ce qui concerne le logement, objectif 1200 habitants de plus sur le Mellois d'ici à 2031

Axe N°2 => paysages, patrimoine bâti

Axe N°3 => l'économie

Axe N°4 => les énergies renouvelables

Rappel : 62 communes formant MELLOIS EN POITOU auront un seul et même PLUI-H, et les règles du PADD seront appliquées de la même façon pour toutes les communes.

Toutes les communes doivent débattre au sein de leur Conseil, rédiger une délibération, puis un débat sera tenu en Conseil Communautaire d'ici fin mai.

Nous devons au niveau de notre Commune entre mai et août établir le règlement et le zonage, celui-ci sera proposé par la commission communale Urbanisme, tout le plan de la commune sera détaillé en zones A (agricole), N (naturelle), U (urbanisée), AU (à urbaniser).

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite revoir le diaporama avec tous les éléments déjà envoyés et ayant déjà fait l'objet d'une projection lors du dernier conseil ? A l'unanimité les membres du conseil ne le souhaitent pas, ayant connaissance de ces éléments.

Maryse MORNET-KOHLER rappelle qu'un carnet d'intention avait été rédigé en amont et qu'il reprend plus spécifiquement pour notre commune trois axes qui ont été définis comme prioritaires en ce qui concerne la commune de VALDELAUME, à savoir :

Emploi : l'artisanat

Logement : réduction de la vacance des logements, des logements adaptés aux seniors et aux jeunes

Paysage : patrimoine historique, patrimoine naturel

A partir de ces éléments le débat est ouvert, les avis et les questions des conseillers portent sur :

Faire ressortir ce que nous voulons nous sur notre commune.

Tenir compte de la disparité entre les villes et les villages ruraux. Nous sommes une commune rurale

Bien faire ressortir que les « dents creuses » (terrains libres à l'intérieur des villages) pourront être urbanisées

Une politique du PADD adaptée pour nous et les autres villages

Densification de maisons et si on n'est pas d'accord cela changera ? dans quelles conditions ?

On ne sait pas où on aura le droit de construire sauf si on le prévoit ?

Comment anticiper les besoins après 2026 (date prévue d'exécution du PLUi) au niveau des constructions

Si un agriculteur veut construire ? un travail a été réalisé par la Chambre d'Agriculture

Sera-t-il possible de construire une habitation pour une exploitation agricole ? cela devrait être possible

Si un artisan veut s'établir sur notre commune ? Si ce n'est pas prévu ce sera compliqué

Si un terrain nous appartient, on peut construire ou pas dans les villages ? l'Etat devrait donner la possibilité de partager en parcelles

Toute terre en culture doit rester en culture ? Si cette terre est dans une « dent creuse » on pourra construire ?

Sur tout le Mellois on ne pourra construire d'ici 2031 que 200 logements neufs

Serons-nous pénalisés en nombre de logements ?

Adapter le bâti au niveau des âges (colocation, habitation intergénérationnelle.)

Faciliter la surélévation des maisons dans le futur ?

Pourrons-nous encore construire dans les hameaux de moins de 15 habitations ?

Le cadre de vie est impacté par le défaut de logement (nouvelles familles, nouveaux salariés qui ne trouvent pas de logement)

Le maire aura-t-il toujours la signature des permis avec le PLUI-H ?

Les premières remarques à faire figurer sur la délibération sont les suivantes :

Le conseil trouve que le seuil de 15 maisons semble inapproprié dans les hameaux et entités rurales de la commune en termes de constructibilité.

Cette situation engendrant une détérioration à terme du cadre de vie recherché par le nouvel arrivant (surface, manque de projet immobilier...)

Avec le déploiement de la fibre et le développement du télétravail, comment anticiper l'implantation de futures entreprises ou artisans sur la commune ?

Il est décidé que le Conseil se donne jusqu'aux prochains conseils municipaux (prévus en mars et avril) pour envoyer la délibération afin de recueillir d'éventuelles nouvelles remarques à faire figurer dans la délibération.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 MARS 2024 A 20 heures 30 à HANC

Mmes et Mrs, CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, BABIB Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, Jacques JOLLY, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles, Laura VAURY (arrivée à 21 h 30).

Absents : Narcisse OHIN, Claude GIRAULT

PROPOSITION BUDGET 2024

Les documents budgétaires avaient été remis à tous les membres lors d'une précédente réunion afin de laisser le temps d'étudier ceux-ci.

Le Maire a procédé à la lecture des lignes du budget réalisé 2023 et des propositions 2024. Des questions ont été posées et les explications ont été données.

Monsieur le Maire précise que certaines dotations n'ont pas encore été reçues à ce jour mais qu'elles devraient l'être dans les prochains jours ce qui permettra lors de la réunion prochaine de vote du budget de pouvoir valider le budget dans son intégralité.

Le tableau des emprunts en cours est également étudié.

Monsieur le Maire rappelle 2 projets en cours :

qu'un audit énergétique a été fait en 2022 sur 8 logements communaux et qu'il faut décider ou non d'un projet global de rénovation énergétique : M. le Maire présente les 3 scénarios concernant tous les logements de la commune visant à améliorer les performances énergétiques de chacun. Il s'agit d'un très gros chantier qui pour le moins cher coûterait (hors frais d'architecte et suivi de chantier) la somme de 206 659€ HT et pour le plus cher 338 208€ HT, auxquels il faut ajouter environ 57 000€ pour les frais d'architecte.

A ce jour nous n'avons aucun logement noté G (qui est la note rédhitoire pour louer un logement),

la question, devons-nous partir sur la rénovation des logements ou continuer les travaux sur l'éclairage public ?

Il rappelle également le commencement des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public et qu'il reste des tranches à prévoir.

Après débat tous les conseillers s'accordent à dire que la rénovation globale des logements est un projet qui va se définir sur plusieurs mois (marché public, demande de subvention...) au vu de son coût et qu'il vaut mieux continuer les travaux sur l'éclairage public.

Cependant le Conseil souhaite rénover petit à petit selon les besoins les logements en allouant un budget annuel.

COMMISSIONS

Isabelle BAUDRIT (Commission Environnement) présente un power-point avec un bilan depuis 2019 des actions et aménagements faits par la commission.

Elle présente les devis pour la table de pique-nique pour le terrain d'Ardilleux :

1. France Collectivités : pour une table en matériaux recyclés => arrêt de la production
2. Ric Collectivités : Charmille Tout Béton : 1885.20€ ou Armelle Béton teinte bois dans la masse : 2146.80€
3. Urbanext : fabriqué à partir de résidus de briques alimentaires Tetra Pak : 1261.22€

A l'unanimité moins une abstention, la table URBANEXT est retenue.

Elle précise qu'une habitante a fait don de sa table de ping-pong laquelle a été installée à Bouin et qu'elle est remerciée.

Fabienne VIGNIER (Commission Bâtiment) précise qu'une réunion de la commission bâtiment se réunira le 27/03/2024 au logement de Bouin devenu vacant à la suite du départ de la locataire qui d'ailleurs a laissé de nombreux objets et meubles et quelques dégradations ainsi que beaucoup de nettoyage à réaliser. Il est décidé de ne pas lui restituer la caution.

DECHETTERIES : les accès aux déchetteries vont être modifiés prochainement ; une carte d'accès sera nécessaire à chaque foyer de la Communauté de Communes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2024 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs, CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles,

Absents : M. Claude Girault, OHIN Narcisse

Absents excusés : JOLLY Jacques (pouvoir), VAURY Laura, VIGNIER Fabienne

REALISATION BUDGET 2023

M. le Maire présente au conseil le budget 2023 identique à celui du comptable du Trésor

Dépenses de fonctionnement : 731 023.95€

Recettes de fonctionnement : 1 046 664,66€

Soit un excédent de fonctionnement : **315 640.71€**

Dépenses d'investissement : 304 259.55€

Recettes d'investissement : 169 470.48€

Soit un déficit d'investissement : **- 134 789.07€**

Soit un excédent global réalisé de 180 851.64 euros.

Mme Mathilde GARCONNET-SILLON procède au vote, à l'unanimité le conseil approuve les comptes.

BUDGET 2024

M. le Maire rappelle les propositions faites en séance du 26 mars et apporte explications et chiffres définitifs communiqués par la Préfecture.

Un point particulier est fait sur : la consommation de l'électricité de l'éclairage public et des bâtiments depuis 2019.

Les propositions des organismes bancaires pour contracter un prêt couvrant une partie des dépenses d'investissement 2023 et 2024 soit 80 000 euros. La Caisse d'Epargne étant la mieux placée avec un taux de 4 % sur 10 ans à échéance constante trimestrielle a été retenue.

Le devis du SIEDS pour les 3 dernières tranches de travaux de sobriété énergétique sur l'éclairage public en LED pour un montant de 54001 euros TTC avec une subvention de 70 % du SIEDS sur les fournitures et une subvention du Fond vert d'environ 10 000 euros.

Maryse MORNET-KOHLER demande ce qu'il en est de ce qui avait été évoqué concernant l'enlèvement de lampadaires sur BOUIN. M. le Maire précise que HANC et LE BREUIL COIFFAUD ont fait l'objet de cette mesure de diminution de poteaux mais que désormais ce n'est plus possible pour des raisons de sécurité ! D'autre part, concernant BOUIN ce ne serait pas possible car les poteaux ont un système particulier qui les relie les uns aux autres, ils ne sont pas indépendants.

Le point sur la participation financière en 2023 de 8000 euros au service urbanisme de la Communauté de Communes correspondant à l'instruction de tous les certificats d'urbanisme, déclarations de travaux et permis de construire déposés en mairie sur l'année 2023.

Budget 2024 (détail en annexes) :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 001 027.64 euros
Dépenses et recettes d'investissement	352 489.07 euros

M. le Maire met au vote le budget prévisionnel 2024 ainsi que tous ces derniers points particuliers, lesquels sont acceptés à l'unanimité par le Conseil.

TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition actuels sont les suivants :

Taxe foncière Bâti : 31.56%

Taxe foncière Non Bâti : 53.19%

Taxe habitation (Résidence secondaire) : 11.94%

M. le Maire rappelle au Conseil qu'un lissage des taux existe jusqu'en 2025 pour arriver tous (les 4 anciennes communes) au même taux.

M. le Maire demande au Conseil s'il souhaite augmenter les taux d'imposition, à l'unanimité le Conseil vote contre et maintient les taux actuels.

SUBVENTIONS

Un tableau récapitulatif des subventions accordées en 2023 est présenté au Conseil, à l'unanimité le Conseil décide de maintenir les mêmes subventions aux mêmes associations (ABRI, ADMR, ASSOCIATION PAS A PATTES, MOT A MOT, HOPITAL DE RUFFEC, RPI LORIGNE)

Il est rappelé que les enfants de la commune bénéficient de subvention PASS'PORT à hauteur de 60€ par enfant par an.

De même les associations communales peuvent demander lors de festivités qu'elles organisent une subvention exceptionnelle de 150€ une fois par an.

QUESTIONS DIVERSES

SAISONNIER : 2 agents sont toujours en arrêt maladie, il est nécessaire de renforcer l'équipe technique dès ce printemps ; M. le maire a reçu 8 candidatures pour le poste de saisonnier, il recevra avec ses adjoints tous les candidats lundi 08 avril pour un entretien d'embauche.

SUPERETTE : Mathilde GARCONNET-SILLON présente au Conseil un power-point de présentation. M. le Maire rappelle qu'il y a quelques mois la société API nous a proposé de mettre en place sur la commune une mini-superette avec des produits de la marque CARREFOUR. La condition essentielle était de trouver un terrain adéquat (passages fréquents, présence des réseaux...) Une proposition a été faite avec un terrain appartenant à M. BABIN Gérard à Bouin donc un nouveau rendez-vous avec la société est fixé au 18 avril prochain pour valider ou non son positionnement.

ASSAINISSEMENT : Gilles DOMERGUE demande s'il pourrait y avoir la possibilité de mettre le tout à l'égout à BOUIN et à ARDILLEUX qui a son avis sont des bourgs qui devraient en bénéficier. M. le Maire et Isabelle BAUDRIT lui rappellent que cette compétence relève de la communauté de communes et qu'il n'est pas prévu la création de stations d'épuration sur la commune, de plus que le coût en est très important.

ECLAIRAGE PUBLIC : Une question est posée quant à l'éclairage qui fonctionne mal (heures décalées, pannes...). M. le Maire rappelle que toutes les semaines les demandes de dépannage sont faites auprès du service compétent (SEOLIS) mais que cela ne dépend pas de lui.

BUDGET 2024

Détail des prévisions budgétaires

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Réalisé 2023</u>	<u>Vote 2024</u>
011 CHARGES GENERALES	140 077.93	238 427.64
012 PERSONNEL	341 820.82	367 800.00
014 FNGIR	43 192.00	44 000.00
023 AUTOFINANCEMENT INV	0.00	61 700.00
042 AMORTISSEMENTS	0.00	0.00
65 PARTICIPATIONS	193 439.98	276 100.00
66 INTERETS EMPRUNTS	12 493.22	12 000.00
67 CHARGES EXCEP	0.00	500.00
68 PROVISIONS	0.00	500.00
A REPARTIR		
TOTAL	731 023.95	1 001 027.64

<u>Recettes</u>	<u>Réalisé 2023</u>	<u>Vote 2024</u>
002 EXCEDENT N-1	261 531.46	166 351.64
013 REMB SALAIRES	34 289.68	30 000.00
70 VENTE PRODUITS/SERVICES	10 983.17	11 300.00
73 IMPOTS + CCMELLOIS	421 781.50	436 541.00
74 DOTATIONS	260 298.67	302 735.00
75 LOCATIONS	57 233.67	53 700.00
76 PROD FINANCIERS	0.00	100.00
77 PROD EXCEPTIONNELS	475.24	200.00
78 PROVISIONS	71.27	100.00
TOTAL	1 046 664.66	1 001 027.64

Les taux d'imposition et produits 2024

Taxe foncière bâti	31.56 %	215 934.00
Taxe foncière non bâti	53.19 %	94 838.00
Taxe habitation	11.94 %	29 766.00
Total produits		340 538

INVESTISSEMENTS

Dépenses 2023		VOTE 2024	
1641	Rembt capital emprunts	67 792.57	61 700.00
2031	Logiciels	8 137.40	20 000.00
2111	Terrains Tapin, Metteau	750.00	
21311	Travaux bâtiments	3 431.70	5 000.00
21316	Equipements cimetières (colombarium...)	0.00	30 000.00 (report)
21318	Persienne église Bouin, Habillage dans ancienne mairie Ardilleux	8 604.50	30 000.00
2132	Travaux bâtiment	3 713.11	
2135	Equipement aires de jeux	2 986.80	
2152	Aménagement cour mairie	68 248.98	1 000.00
21534	Sobriété énergétique	47 444.41	60 000.00
21578	Godet	2 280.00	1 000.00
2184	Vitrines	5 463.00	5 000.00 (report)
2188	Autres	2 538.00	3 000.00
Autres dépenses (001/165)		82 868.48	001/165 135 789.07
TOTAL DEPENSES 2023		304 259.55	TOTAL DEPENSES 2024 352 489.07

Recettes

2023		VOTE 2024	
13461	DETR Cour Mairie	18 300.00	
1323	Cap79 cour mairie	29 769.59	
Cap 79	Colombariums	0.00	11 900.00 (report)
1328	Subv Sieds Sobriété énergétique	8 497.59	Solde 8 600.00 (report)
			30 000.00
1641	Emprunt	0.00	80 000.00
10222	FCTVA	30 375.95	10 000.00
	Autres recettes diverses (1068/165)	82 527.35	150 289.07
021	Autofinancement	0.00	61 700.00
TOTAL RECETTES 2023		169 470.48	TOTAL RECETTES 2024 352 489.07

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 juin 2024 à 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique.

Absents excusés : VAURY Laura.

Absents : M. Claude Girault, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles

ELECTIONS DU 09 juin 2024

Monsieur le Maire fait le point avec l'ensemble des membres du conseil des permanences que les élus devront tenir ainsi que le détail de l'organisation de cette élection européenne. A cet effet, il rappelle l'ensemble des règles à appliquer, rappelant notamment que la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire, seule une pièce d'identité devra être présentée sur demande.

Une spécificité à noter, certaines listes ne seront pas présentes sur les tables, une campagne de publicité a d'ailleurs été faite sur les différents médias, il faudra que les électeurs souhaitant voter pour ces partis impriment eux-mêmes les bulletins sur Internet. Mais attention ils doivent être imprimés au format légal et en cas de non-respect de cette règle ne pourront pas être comptabilisés au moment du dépouillement.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIGIL

Ce support cadastral numérique est indispensable pour le bon fonctionnement des communes, il répertorie notamment tous les réseaux. Cette adhésion est faite pour une durée de 5 ans avec SEOLIS. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention et de prendre une délibération en ce sens.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU DEFIBRILATEUR

Fabienne VIGNIER, nous informe que lors de la tournée annuelle de la Commission de Sécurité qui contrôle la sécurisation des installations dans les salles des fêtes, cette commission a soulevé un problème sur la salle des fêtes d'ARDILLEUX, qui concerne la nouvelle réglementation de l'installation obligatoire de défibrillateur près ou dans les salles.

Un défibrillateur (DAE) est déjà installé à Ardilleux mais se situe au niveau de l'ancienne mairie donc trop éloigné de la salle des fêtes. Cette installation répond toutefois au fait que plusieurs manifestations se tiennent à cet endroit, d'où la nécessité d'avoir cet équipement, mais l'éloignement de la salle des fêtes de ce point nécessite la présence d'un second défibrillateur pour la grande salle.

Des devis ont été demandés pour un DAE à l'intérieur de la salle, le coût est de 1400€ et à l'extérieur le coût est de 1966€. Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour l'achat d'un défibrillateur pour l'intérieur de la salle.

Fabienne VIGNIER rappelle que toutes les autres salles sont équipées.

PLUI-h

Une réunion a eu lieu la semaine dernière avec les membres du groupe travaillant sur le sujet depuis plusieurs mois ainsi qu'une personne de la Communauté de Communes MELLOIS EN POITOU afin de présenter les modalités de travail à respecter pour le zonage de notre Commune. Ce travail fastidieux sera réalisé par cette équipe qui devra être terminé pour fin août. Monsieur le Maire précise que les cartes seront présentées au Conseil.

Concernant l'inventaire des zones humides réalisé, le bureau d'étude CITANOVA propose de faire une visio-conférence lors d'une prochaine réunion de conseil pour le présenter. Une date sera fixée à la rentrée.

DELIBERATION FOND VERT

Monsieur le Maire rappelle que pour les prochains travaux d'éclairage public, il serait possible d'obtenir une subvention dite « fond vert » à hauteur de 5% du montant HT des travaux. A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à demander ce fond.

COMMISSIONS

Eric DESAIVRES (Voirie) : le SIVU a de grandes difficultés en ce moment pour intervenir, notamment à cause des conditions climatiques.

Mathilde GARCONNET-SILLON (communication) : Le journal communal paraîtra dans la seconde quinzaine de juin ; Elle demande s'il est possible de faire connaître par le Facebook de la commune, les nouvelles entreprises de la commune (comme elle le fait pour les associations communales). A l'unanimité le Conseil accepte de mettre leur publicité mais uniquement pour les habitants ayant une activité sur la Commune.

Odile RAULT (Solidarité) : il est temps de commencer à parler des fêtes de fin d'année, notamment les colis de Noël à nos aînés. Le principe des valisettes est validé, des devis sont en cours. Des présentations seront donc faites à la rentrée.

Isabelle BAUDRIT (Environnement) : la table de pique-nique pour l'espace vert à côté de l'église d'Ardilleux est arrivée et sera installée à la rentrée, les intempéries de ce printemps n'ont pas permis la mise en forme de ce terrain (pelouse...);

Les plantations de fleurs annuelles ont été réalisées sur le même schéma que l'an passé par Johanna ; il est rappelé également au Conseil Municipal que l'entretien de tous les espaces verts n'ont pas pu être réalisés compte tenu de l'abondance des précipitations empêchant ou limitant les tontes et autres entretiens et qu'il est bon de rappeler aux habitants que nous n'y pouvons rien et que nos agents font ce qu'ils peuvent pour entretenir ce qui peut l'être.

Questions diverses

- ✓ **14 JUILLET** : Monsieur le Maire rappelle le lieu : HANC et qu'en cas de pluie nous nous rabattons sur la salle du BREUIL-COIFFAUD. Comme l'an passé un « APERITIF » sera offert par la Commune
- ✓ **FETE COMMUNALE** : elle se déroulera à PIOUSAY le 28 juillet prochain. Le nombre de participants sera limité à 250 personnes. Le repas sera gratuit pour les habitants et au prix de 15 € pour les hors commune.
- ✓ **BALADE DU BREUIL-COIFFAUD** : Elle est fixée au dimanche 1^{er} septembre après-midi. Une réunion est prévue d'ailleurs prochainement pour l'organisation avec les différents acteurs.
- ✓ **EOLIEN** : Le projet qui se trouve sur le secteur de LA JARGE, LORIGNE, LA FORET DE TESSE avec la société WOLSKING pour lequel les différentes communes concernées avaient voté contre, semble malgré tout continuer. En effet, Monsieur le Maire a reçu une information la semaine passée lui indiquant qu'une enquête publique allait se dérouler d'août à octobre dans ces communes afin de recueillir la parole des habitants. Il est très important de se mobiliser et que chacun apporte son avis sur le projet auprès du commissaire enquêteur qui tiendra des permanences. Un flyer sera distribué dans la commune dès que nous aurons les éléments nécessaires à la rédaction de celui-ci.
- ✓ **SUPERETTE API** : la commission d'attribution de la marque a émis un avis défavorable au projet d'installation d'une supérette sur notre Commune et plus particulièrement sur le terrain qui avait été ciblé sur BOUIN trop proche de CHEF-BOUTONNE où il existe déjà deux supermarchés.
- ✓ **FIBRE** : l'installation se fait petit à petit, mais toute la commune n'est pas encore fibrée en intégralité, alors attention aux démarchages, bien se renseigner avant sur l'éligibilité. Dès que les travaux seront terminés, une information sera faite.
- ✓ **COMPTEURS LINKY** : le remplacement des compteurs est en cours.
- ✓ **HOMMAGE BECHADE** : M. le Maire avait été contacté par Monsieur BECHADE d'Ardilleux, celui-ci devait reprendre contact pour faire part des éléments de son projet de plaque commémorative, mais à ce jour aucune nouvelle information n'est arrivée de sa part.
- ✓ **MONUMENTS AUX MORTS** : les inscriptions sur le monument aux morts d'ARDILLEUX sont partiellement effacées, prévoir de les repeindre et faire le point des autres monuments de la commune.

- ✓ **BARRIERES LICES AU BREUIL** : prévoir de nettoyer et repeindre les lices au cimetière ainsi que sur la chaume.
- ✓ **COMMÉMORATIONS** : Mathilde GARCONNET-SILLON trouve regrettable le peu de mobilisation pour la commémoration du 08 mai dans certains lieux.
- ✓ **TRAVAUX GEREDIS** : la portion de route entre la D740 et le bâtiment communal rue du Puits Grelet à l'entrée de HANC sera fermée pendant plusieurs jours ; des travaux de renforcement du réseau électrique se feront sur cette portion ; une déviation via VILLEMAMANAN sera mise en place.
- ✓ **HOMMAGE LAURENT CANTET** : Le père de M. Laurent CANTET remercie la commune pour les condoléances reçues.
- ✓ **MAISON « TAPIN » à ARDILLEUX** : elle a été rachetée et les propriétaires ont demandé s'il serait possible d'effectuer un aménagement compte tenu qu'actuellement lors des manifestations à la salle des fêtes les voitures se garent devant leur porte d'entrée ainsi que devant le futur porche ; rappel est fait qu'il s'agit d'une portion de terrain communal ; ils proposent de racheter ce morceau de terrain ; après débat il est décidé qu'un arrêté sera pris pour interdire le stationnement à cet endroit sauf pour eux de façon à ce qu'ils puissent effectuer leurs travaux, et la pose de panneaux spécifiques afin de délimiter.
- ✓ **COURSE CYCLISTE** : le tour Poitou-Charentes aura lieu sur notre secteur le 21 août, il passe sur la départementale reliant LOUBILLE à CHEF-BOUTONNE et il nécessite la présence de signaleurs au niveau des voies d'accès de la commune (Ardilleux – La Motte Tuffeau – Sérigné)

Horaires d'ouverture des déchèteries

de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie

Fin Avril un saisonnier, Olivier Leroy, a été embauché pour renforcer nos 4 agents.

Les principaux travaux réalisés par les agents ce trimestre sont essentiellement de l'entretien surtout avec la météo humide que nous avons subie :

- Tonte et rotovale dans les villages ainsi que les 5 cimetières et les 9 réserves sèches à incendie.
- Entretien des massifs à fleurs et rosiers.
- Bouchage des nids de poule sur les chemins calcaire, 50 tonnes de sable calcaire ont été étendues.
- Bouchage des nids de poule sur les routes goudronnées.
- Début Mai a débuté le broyage des accotements de route avec le broyeur d'accotement et l'élagieuse pour les talus. 185 km de route ont été réalisés sur 2 cotés.

- Le gyrobroyeur a été passé dans la fruitière de Villeneuve plus différents sites de plantations.

Avec la mauvaise météo, le SIVU n'a pu réaliser que le sablage du chemin calcaire de 330 ml à la Vallée des Pommiers à Lugée et le renforcement des accotements de routes à l'entrée du Breuil-Coiffaud.



QUELLES SOLUTIONS POUR BIEN UTILISER SES DÉCHETS VERTS ?

LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE INTERDITE


15 % des Français ayant un jardin brûlent leurs déchets verts malgré l'interdiction, contribuant ainsi à la pollution de l'air.

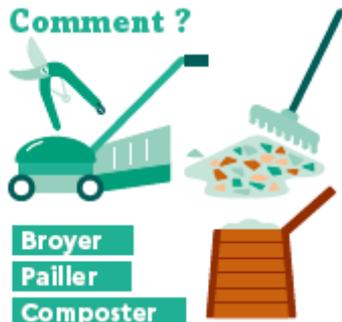
Un gâchis monumental : 830 000 tonnes de déchets verts sont brûlées par an, ce sont donc des ressources organiques qui ne viennent pas nourrir les sols.

Les risques du brûlage...

- ▶ Impacts sur la santé (émission de polluants nocifs dans l'air)
 - ▶ Risque d'incendies
 - ▶ 750 € d'amende
- Même dans une zone avec obligation légale de débroussaillage, le brûlage doit être évité à tout prix.

PROFITEZ D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Comment ?



Broyer

Pailler

Composter

- ▶ Un volume de végétaux réduit et la possibilité de les utiliser sur place
- ▶ Des sols plus fertiles grâce aux apports de matières organiques des végétaux
- ▶ Un jardin plus résistant à la sécheresse et aux maladies

QUELS DÉCHETS VERTS ?

Feuilles mortes, branches d'arbres, taille de haies, mauvaises herbes, tonte de pelouse...

Pourquoi ?

Faire des économies !

En eau et en équipement :

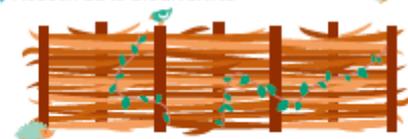
- ▶ Pas d'achat de compost et de paillage pour le jardin
- ▶ Pas besoin de s'équiper d'une remorque et de dépenser de l'essence pour aller à la déchèterie
- ▶ Économies d'eau grâce au paillage qui réduit l'évaporation de l'humidité des sols

Plus de bien-être !

- ▶ Plus de temps : pas besoin d'aller à la déchèterie, ni d'arroser
- ▶ Moins de pollution autour de soi

Réaliser une haie sèche

- ▶ Accueil de la biodiversité



Le retour au sol : une solution écologique

Compostés ou utilisés en paillage, les végétaux issus de l'entretien du jardin et du potager contribuent à améliorer la qualité des sols, qui manquent souvent d'apports en matières organiques. Ils deviennent plus résilients aux aléas climatiques : sécheresse, lessivage des sols, érosion...

DES ASTUCES POUR MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE NATURE

1 Favoriser les arbustes à croissance lente et réduire le volume d'herbe coupée à éliminer en utilisant la fonction mulching de votre tondeuse. C'est moins de végétaux coupés dont il faut s'occuper.

2 Garder un coin sauvage : prairie fleurie, tas de branches coupées... et laisser place à la nature ! Cet espace naturel permet d'accueillir et de nourrir les abeilles, papillons, hérissons...

3 Se rapprocher de sa collectivité pour savoir si elle propose de prêter ou louer un broyeur de végétaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

Guides « Comment bien pailler au Jardin », « Comment réussir son compost », « Jardiner 100 % naturel », Infographie « Pourquoi se soucier de nos sols ? »



Construction d'un nouveau centre de tri régional : quelques explications

Depuis plusieurs années la création d'un nouveau centre de tri s'est imposé aux différentes collectivités, les centres de tri existants n'étant plus en capacité de gérer les flux de déchets.

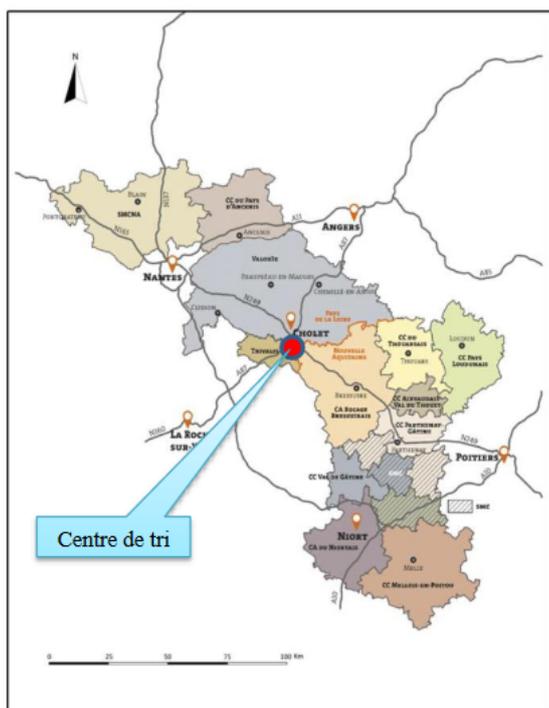
C'est ainsi notamment que lors du précédent mandat l'idée d'un Centre Interrégional a germé et a abouti par un rapprochement de communauté de communes des Deux-Sèvres, du Maine et Loire, de la Vendée, de Loire Atlantique et de la Vienne, se sont associées.

Les collectivités ont décidé de centraliser le projet sur le secteur de LOUBLANDE (Vers Mauléon).

Ci-dessous un extrait de la déclaration de projet :

Pour assurer l'exploitation et la maintenance du centre de tri la SPL UniTri bénéficiera de l'expérience technique de deux acteurs locaux et internationaux de la gestion des déchets. « Brangeon Environnement » et « Séché Environnement ». Ces deux sociétés devraient se regrouper au sein d'une société commune « Trinovia ».

Les collectivités adhérentes à la SPL UniTri sont les suivantes :



- Communauté d'Agglomération de Niort,
- CC Parthenay-Gâtine,
- CC du Thouarsais,
- CC Val de Gâtine,
- CC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine,
- CC Pays Loudunais.
- CC du Pays d'Ancenis,
- SMCNA,
- Valor 3E,
- CC Airvaudais-Val du Thouet,
- Agglomération du Bocage Bressuirais,
- CC Mellois en Poitou,
- Trivalis.



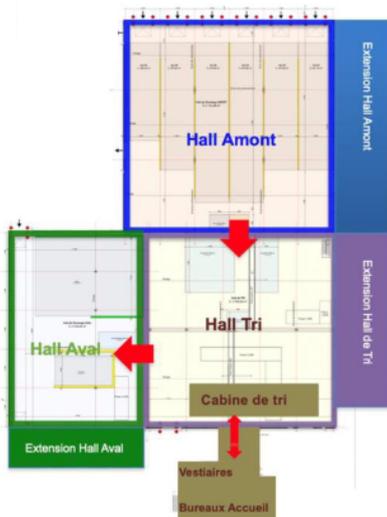
2.4. DONNEES GENERALES RELATIVES AU PROJET

La SPL UniTri projette donc de mettre en place un centre de tri des déchets recyclables à proximité de la Zone d'Activités de la Croisée et de l'échangeur sur la RN 249, qui relie Cholet (49) à Bressuire (79). Le site sera installé sur les communes de la Tessoualle en Maine-et-Loire et de Loublande, commune associée de Mauléon en Deux-Sèvres.

Ce nouvel équipement de tri doit remplacer cinq centres existants mais vétustes dont trois sont déjà fermés. La création de ce nouveau centre de traitement de déchets doit répondre aux besoins de treize collectivités réparties sur cinq départements : les Deux-Sèvres, la Vienne, le Maine et Loire, la Vendée et la Loire Atlantique. Il est destiné à desservir un bassin de population de 1 010 692 habitants à l'horizon 2025. Le site devra donc être en mesure de traiter jusqu'à 48 000 t/an de déchets de collecte sélective qui se répartissent de la manière suivante :

- 25 000 tonnes par an d'emballages,
- 23 000 tonnes par an de multi-matériaux (emballages, papiers en mélange et métal), ainsi que tous les emballages en plastique pour l'ensemble des territoire abonnées.

Selon les éléments portés au dossier il va donc permettre, d'augmenter les tonnages valorisés grâce à un process de tri automatisé plus moderne, tout en s'adaptant aux schémas de collecte choisis par chaque collectivité en vigueur sur leur territoire. La mutualisation des collectivités adhérentes permettra de limiter et de mieux amortir le montant des investissements en les concentrant sur un seul site, de mutualiser les coûts de transport et ainsi de maîtriser le coût de ce service public.



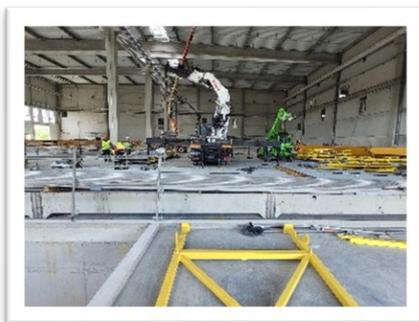
Le site est entouré d'un paysage agricole et d'habitations dans une zone à vocation d'activités économiques. L'entreprise Graveleau TP se trouve à environ 20m au Sud des parcelles du projet et de l'échangeur RN 249 / RD 171 situé à la limite nord du site. La première habitation est distante de 150m des limites du site.

Le futur centre de tri sera organisé en trois halls d'exploitation regroupés dans un même bâtiment de plain-pied, en forme de « L » pour ainsi optimiser au maximum la largeur et longueur de l'ensemble. La surface d'emprise au sol est d'environ 12 290 m².

Trois accès différenciés sont prévus par la route de Loublande (d'est en ouest) :

- Un accès unique pour les poids-lourds (PL) des halls Amont et Aval,
- Un accès/sortie unique bus et véhicules légers (VL) pour les visiteurs et le personnel du site,
- Une sortie unique pour les PL des halls Amont et Aval

Le site mobilisera en moyenne 34 personnes en simultanément. Le site sera actif de 6h à 21h30, du lundi au vendredi.



- <https://www.linkedin.com/company/spl-unitri/>
- <https://www.facebook.com/profile.php?id=61558303184789>

Communication

➤ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 288 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➤ Site internet de Valdelaume

Nous sommes heureux de vous annoncer que le site internet de Valdelaume est fonction, n'hésitez pas à vous y rendre avec le lien suivant : <https://www.valdelaume.fr/>



Tél. 05 49 29 83 63

Rechercher

Accueil Commune Comment venir... Vie municipale Vie pratique Vie associative Loisirs Contact



Manifestations
En savoir plus...



Conseils municipaux
En savoir plus...



France Services
En savoir plus...



Sortir en ce moment
> Dans le Pays-Mellois
> Dans la région

Nos salles des fêtes
> Les découvrir



Notre lotissement
> Découvrir



Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas, contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier.

Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

À chacun son service public

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...



Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.

À LA MOTHE SAINT-HÉRAY

27 rue du Maréchal Joffre



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23

franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

Pour un déplacement efficace :

✓ pensez à prendre vos identifiants

À LEZAY

7 rue Gate Bourse



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81

franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE

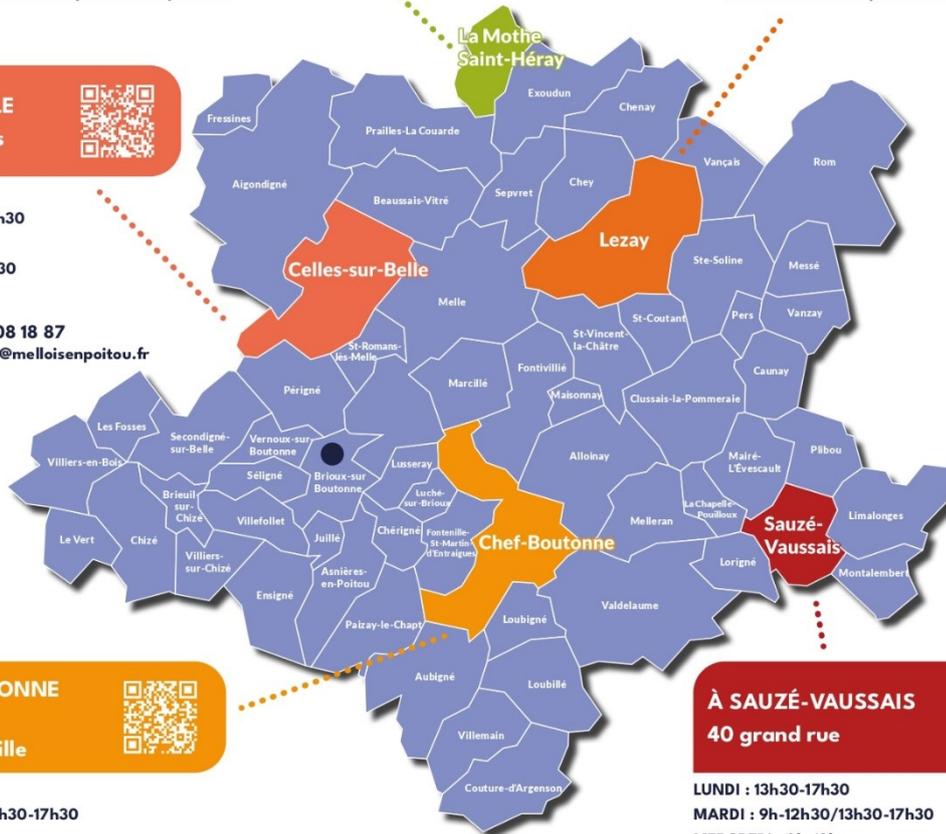
1 avenue de Limoges



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87

franceservices.cellessurbelle@melloisenpoitou.fr



À CHEF-BOUTONNE

7 avenue de l'hôtel de ville



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 29 28 03

franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

À SAUZÉ-VAUSSAIS

40 grand rue



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22

franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr



Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Éducation

- ☎ 05 49 27 56 84 service scolaire, transport scolaire, (inscriptions, lignes...)
restauration scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse.



Cycle de l'eau

- ☎ 05 49 29 13 16 accueil
- ☎ 06 83 37 57 10 numéro d'urgence (secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
- ☎ 06 67 01 62 45 numéro d'urgence (secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)



Animation sportive

- ☎ 05 49 35 13 57 base de loisirs du Lambon
- ☎ 05 49 07 15 69 équipements sportifs couverts
- ☎ 05 49 07 15 69 service piscines
- ☎ 05 49 27 01 91 piscine Aqua'Melle



Prévention et gestion des déchets

- ☎ 05 49 27 56 79 achat de composteurs, collecte des ordures ménagères et des encombrants, déchèteries, location de broyeurs



Animation du territoire

- ☎ 05 49 27 09 62 Pays d'art et d'histoire
- ☎ 05 49 27 26 98 musée de Rauranum



Services techniques

- ☎ 05 49 07 78 42



France services

- ☎ 05 49 08 18 87 Site Celles-sur-Belle
- ☎ 05 49 29 28 03 Site Chef-Boutonne
- ☎ 05 49 10 95 23 Site La Mothe Saint-Héray
- ☎ 05 49 07 33 81 Site Lezay
- ☎ 05 49 07 75 22 Site Sauzé-Vaussais



Aménagement et habitat

- ☎ 05 49 29 83 93

Informations complémentaires au 05 49 290 290.



Attractivité économique et touristique

- ☎ 05 49 07 85 28



Associations

- ☎ 05 49 290 290 demande de participation, versement



Pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- 05 49 27 80 20 - EHPAD Fondation Dussouil, Lezay
- 05 49 29 81 16 - EHPAD La rosée d'antan, Chef-Boutonne
- 05 49 27 14 44 - Résidence autonomie La Garenne, Melle
- 05 49 07 13 14 - Siège administratif, Lezay
- 05 49 29 20 63 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle
- 05 49 27 80 21 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Siège administratif :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg CS 60048 - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr

➤ LA MÉDIATION FAMILIALE EN PAYS MELLOIS et ses environs



Vous êtes en conflit avec un membre de votre famille ... votre ex-conjoint.e, vos parents, vos enfants, vos frères et sœurs ? Et vous avez envie ou besoin de communiquer de manière plus apaisée pour que votre relation soit plus supportable et/ou pour décider ensemble ?

La Médiation Familiale peut vous aider !

Un service de Médiation Familiale est à votre disposition sur votre territoire Mellois en Poitou. N'hésitez pas à prendre un premier rendez-vous pour que la Médiatrice Familiale vous explique ce qu'est la médiation familiale, comment ça se passe, cette rencontre n'engage à rien et n'est pas payante. Si vous décidez, en accord avec l'autre/les autres personnes concernées (libre consentement), 1, 2, 3 voire 4 séances pourront être nécessaires pour aboutir à un accord ou tout simplement pour que la relation s'améliore. Vous pourrez vous exprimer librement, en toute sécurité, soutenu.e par la Médiatrice Familiale, garante du cadre de la médiation. Sa position de tiers, sa posture neutre et impartiale et la confidentialité des échanges permettront ce cheminement et ce travail de co-construction. Les séances de Médiation Familiale sont payantes, leur tarif est établi en fonction des revenus et chacun paye pour soi, l'aspect financier ne doit pas être un frein à la médiation ... appelez le service pour plus de précisions.

Les rendez-vous peuvent avoir lieu au bureau de Médiation Familiale à Melle (2, place Bujault) ou ailleurs (sur les communes-centres, dans les France Services par exemple) si vous avez des difficultés pour vous déplacer.

Vous n'êtes pas trop sûr.e que la Médiation Familiale correspond à votre situation, vous avez besoin d'autres informations ou c'est exactement ce qu'il vous faut, vous voulez engager une Médiation Familiale, contactez la Médiatrice Familiale au **05 49 27 74 14** ou au **06 77 70 97 49**.

Site du service : mediationfamilialepaysmellois.wordpress.com

Visuels : Sémaphore Communication



Entrée libre et gratuite

Mellois en Poitou CIAS melle

VOS DROITS en Mellois en Poitou

Santé
Emploi & Formation
Logement
Être entendu et défendu
Mobilité
Vie quotidienne
Loisirs

Mercredi 26 juin de 13h30 à 17h à MELLE

Informations et conseils sur place + de 50 partenaires présents

Un problème de transport ? Contacter le 06 10 82 43 16 du 3 au 24 juin de 14 h à 17 h

Salle Jacques Prévert
Quartier de la Mairie, Melle
+ d'informations : 05 49 290 290 www.melloisenpoitou.fr

Comment faire pour accéder à mes droits ? A qui m'adresser ?

LOISIRS
VIE QUOTIDIENNE
SANTÉ
LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU ET DÉFENDU
EMPLOI / FORMATION
LOGEMENT

J'ai besoin d'être accompagné dans mon quotidien (démarches administratives, maintien à domicile, mobilité, etc.)

Je souhaite prendre soin de ma santé et savoir vers qui m'orienter

Je me sens vulnérable et je souhaite connaître mes droits pour me protéger

Je recherche un logement, je souhaiterais me sentir bien dans mon logement

Je voudrais connaître les offres de loisirs sur le territoire

Je souhaite me former, trouver un emploi, me réorienter dans ma vie professionnelle

Venez à la rencontre des professionnels

➤ Info Foyer Résidence Autonomie Henri Minault à Sauzé-Vaussais

Le Foyer Résidence Henri Minault vous propose dans un cadre verdoyant et sécurisant au cœur de la ville de Sauzé-Vaussais, dans les Deux-Sèvres, des appartements de plain-pied pour vous ou vos proches.

Le Foyer Résidence Henri Minault accueille principalement les seniors autonomes ou semi-autonomes (GIR 6, 5 ou 4) mais aussi les étudiants, les personnes en situation de handicap et/ou les jeunes travailleurs.

Le Foyer Résidence Henri Minault, un lieu de vie à la campagne avec la facilité des services de proximité de la ville.



NOUS TROUVER



28 rue du Baron
79190 Sauzé-Vaussais

☎ 05 49 07 71 69

du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30.

✉ residence.autonomie@sauzevaussais.fr

🌐 foyer-residence-henri-minault-monsite.com

📘 foyer residence autonomie henri minault

📷 foyerresidence

GPS : 46.13295, 0.10368



Le Foyer Résidence Henri Minault est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Sauzé-Vaussais.
Président : Nicolas Ragot, Vice-présidente : Nicole Legrand.



Sérénité Sécurité Services
Bien-être Accompagnement
Convivialité Proximité Accueil
Activités Famille



Foyer
Résidence Autonomie
Henri Minault

Sauzé-Vaussais

LES SERVICES

Les résidents ont à leur disposition : un point internet (avec Skype), un salon de détente, un jardin ainsi que des animations variées : atelier bien-être et mémoire, gym douce, chorale, jeux, sorties, rencontres, art floral...

Pour les personnes qui le souhaitent ou qui en expriment le besoin, le Foyer Résidence Henri Minault travaille en collaboration avec des partenaires extérieurs pour les services et soins à domicile. Les agents du Foyer Résidence Henri Minault sont également présents pour assurer le relais avec ces professionnels.



LA RESTAURATION

Le restaurant est ouvert tous les jours, midi et soir. Les menus sont élaborés chaque semaine par le chef cuisinier du Foyer Résidence Henri Minault ainsi qu'une diététicienne. Un service de restauration en appartement est également disponible sur demande.

LES APPARTEMENTS

T1 : 42 m²

Une grande pièce à vivre avec kitchenette et placards.
Une salle de bain avec douche, WC et lavabo
Une entrée avec placard
Une véranda avec baie vitrée.
Chauffage collectif (granulés bois)

T2 : 72 m²

Une grande pièce à vivre avec kitchenette et placards.
Une salle de bain avec douche, WC et lavabo
Une chambre
Une entrée avec placard
Une véranda avec baie vitrée.
Un garage
Chauffage collectif (granulés bois)

Logement temporaire :

Un appartement de type T1 entièrement meublé et équipé est disponible à la location : à la journée, au mois ou pour un week-end.

A PROXIMITÉ Supérette, cabinet médical, pharmacie, infirmier, kiné, banques, poste, boulangerie, médiathèque, marché.

LES AIDES

APL APA

Le service administratif est à votre disposition pour vous aider et/ou vous orienter dans vos démarches.

LES SERVICES

L'équipe pluridisciplinaire assure la sécurité et le bien-être des résidents **7 jours / 7 et 24h/24.**

Un système d'alerte dans chaque appartement ainsi que des bips individuels permettent aux agents de garde d'intervenir immédiatement en cas d'urgence, même la nuit.

Les médecins traitants peuvent assurer les consultations médicales sur place des résidents qui le désirent. **Une infirmière** est présente pour la préparation et le suivi des traitements.

VIE ASSOCIATIVE

➤ ACCA de Hanc : note informative

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres demande aux ACCA que des remontées d'information lui soit faites en ce qui concerne les dégâts occasionnés notamment dans les poulaillers des particuliers ou professionnels ainsi que sur les cultures par des animaux nuisibles, afin de justifier leur régulation.

Actuellement les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est fixé par l'arrêté du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R 427-6 du Code de l'Environnement, et applicables du 3 août 2023 au 30 juin 2026.

Quels sont les animaux considérés comme nuisibles en Deux-Sèvres ?

Ils se décomposent en 2 groupes :

Groupe 1 (espèces invasives) : Chien Viverrin, Vison d'Amérique, Raton laveur, Rat musqué, Ragondin, Bernache du Canada

Groupe 2 (autres) : Renard roux, Fouine, Corbeau freux, Corneille noire

Sur notre territoire, voici les espèces que nous pouvons rencontrer :



Rat musqué



Ragondin



Renard roux



Fouine



Corbeau freux



Corneille noire

Comment se fait la régulation actuellement ?

- Pendant la saison de chasse (du 2^{ème} dimanche de septembre au 28 février) = tir ou déterrage
- Pendant le mois de mars => La Préfecture donne des autorisations aux ACCA
- Entre le 1^{er} avril et le 31 août => sur autorisation de la Préfecture avec un lieutenant de louveterie *

*Qu'est-ce qu'un lieutenant de louveterie ? Les lieutenants de louveterie sont des personnes bénévoles, nommés par le préfet sur proposition du directeur départemental des territoires et sur avis du président de la fédération départementale des chasseurs pour une durée de six années renouvelable.

Quel est le rôle du lieutenant de louveterie ? Il est conseiller technique de l'administration en matière de régulation de la faune sauvage et chargé de l'abattage des animaux sauvages causant des dégâts aux cultures ou comportant un risque pour la population en matière de sécurité publique ou de sécurité sanitaire. Il constate les infractions à la police de la chasse dans sa circonscription. Il a un rôle de conciliateur avec le monde agricole. Il faut rappeler que lors d'une battue administrative, il ne s'agit plus d'action de chasse mais de destruction et que, dès lors, la réglementation de la chasse ne s'applique pas. Ces missions de service public ou de conseil technique sont précisées dans les articles L 427-1 et L 427-2 du code de l'environnement. (Source : <https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse/Louveterie/LIEUTENANTS-DE-LOUVETERIE>)

Et le blaireau alors ? C'est un cas particulier :



Non considéré comme nuisible, celui-ci fait beaucoup de dégâts tant sur les terrains de particuliers que chez les agriculteurs, ou même sur les terrains communaux, il creuse des terriers avec tout un système de galeries qui peuvent dégrader très fortement les terrains. La remise en état des terrains, chemins ou autres accès peut occasionner un certain coût et du temps.

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres demande aux personnes ayant subi tout type de dégâts (tant par les nuisibles ci-avant recensés que par le blaireau) de les déclarer soit auprès du Président de l'ACCA de votre village ou sur un formulaire que vous trouverez en ligne sur leur site et surtout de chiffrer le coût (par exemple le prix de la ou des volailles, du temps passé pour remettre en état un chemin, d'un terrain, etc...)

Cette estimation permettra uniquement de justifier de la régulation des nuisibles. A ce jour malheureusement aucune indemnisation des dégâts occasionnés par les nuisibles n'est possible.

Seuls certains dégâts effectués par des petits gibiers peuvent au cas par cas être pris en charge par les assureurs des ACCA, et concernant le gros gibier (sangliers...) la Fédération des Chasseurs peut sur expertise indemniser les agriculteurs.

Merci pour votre collaboration.

Le Président de l'ACCA de HANC
Francis BROUSSARD

➤ Ecole de Pioussay et APE (Association des Parents d'Elèves de Pioussay)



Samedi 22 juin 2024

Stade de Pioussay

Apportez vos couverts



*Cuisson au
brasero*

11H

**SPECTACLE
DES
ENFANTS**

REPAS ADULTE *

15€

ENTRÉE + PLAT + FROMAGE + DESSERT

Melon + Bavette et Frites + Fromage +
Gâteau au chocolat et crème anglaise

REPAS ENFANT *

8€

ENTRÉE + PLAT + FROMAGE + DESSERT

Melon + Saucisses et Frites + Fromage +
Gâteau au chocolat et crème anglaise

*sur réservation avant le 14 juin, avec paiement : Élodie 06.25.00.70.57 ou Julie 06.76.27.00.70

Voyage Scolaire

Les élèves de la petite section au CM2, ont participé à un séjour avec nuitée les 6 et 7 mai dernier, à Saint-Georges de Didone.

Malgré une météo maussade, nous avons pu profiter d'activités enrichissantes et partager de nombreux moments de convivialité.

Nous avons d'abord rejoint le parc d'accrobranche de Fontdouce où nous avons testé et approuvé divers ponts de singe, échelles suspendues et autres tyroliennes.



Puis, après un pique-nique bien mérité, nous avons pris la route jusqu'au château de Saint-Jean d'Angles. Nous y avons retrouvé, sur le terrain, tous les éléments caractéristiques étudiés en classe maternelle (les douves, le pont-levis, le donjon ...) puis pratiqué des activités d'antan.

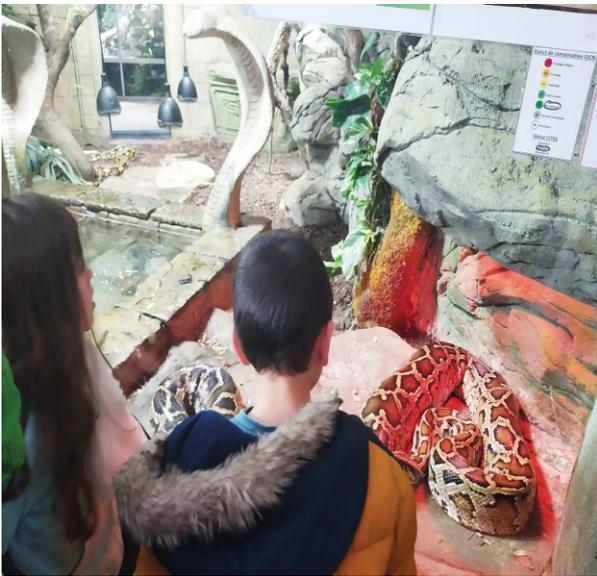


Après cette journée bien remplie et pluvieuse nous avons rallié le centre.

Le lendemain, nous sommes allés découvrir les Grottes de Régulus avant de profiter de la plage.



Notre excursion s'est terminée par la visite du zoo parc Planet Exotica. Nous y avons fait la rencontre de serpents, alligators, caméléons et autres reptiles mais aussi celle des dinosaures.



Enfin, nous avons pris la route du retour des souvenirs plein la tête.



➤ Foyer Rural de Bouin

FOYER RURAL DE BOUIN **(Commune de Valdelaume)**

Samedi 22 juin 2024 à partir de 19h30

Feu de saint jean



Repas à la salle des fêtes de Bouin
Suivi de la Retraite aux flambeaux + feu au lavoir

- Apéritif
- Melon, jambon
- Pâté
- Filet mignons sauce poivre vert + légumes
- Fromage
- Tartelette aux fruits
- Café / thé

Prix du repas : 18 €, gratuit jusqu'à 10 ans

Inscription av le 15 juin au 06 33 48 88 63

Apportez vos couverts

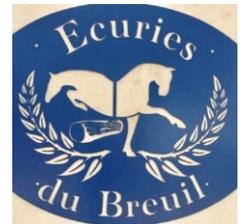
➤ Les Ecuries du Breuil

Toujours des performances!

Championnat départemental à Niort en avril : la quasi totalité des médailles sont arrivées à Valdelaume! En obstacle ou en dressage, parfois pour certaines catégories or, argent et bronze!

Championnat des régions à Mazeray : or dans la plus grosse épreuve et argent dans d'autres...

Mais curieux quand même pour une si petite structure...



Analyse : baisse du niveau de formation des jeunes enseignants qui viennent remplacer les vieux instructeurs, « la grande nouvelle région » a fait éclater la cohésion Poitou-Charentes.

Aux Écuries du Breuil, nous continuons de former des cavaliers!



En attendant d'être champion, quarante enfants de maternelle de Sauzé-Vaussais ont découverts les écuries et les poneys le 11 juin avec un pique-nique à « la Chaume ».

Cet été des stages et balades pour tous sont prévus, même en nocturne !

Venez caresser nos chevaux et poneys champions. Pour **le gala de fin d'année le 29 juin !**

Possibilité d'emmener son pique-nique pour le midi, plancha à disposition.

A partir de 14h :

Carrousel (petits et grands)

Concours/challenge interne (parcours adapté à tous niveaux)

Joël DEMPURE 06 87 11 48 17

➤ **Jeux Intervillages**

Le 27 juillet auront lieu les « jeux intervillages » à Theil-Rabier.

Si vous souhaitez faire parti de l'équipe de **Valdelaume** n'hésitez pas à contacter Quentin Bernard au 06 66 52 01 37.

Tout le monde peut y trouver sa place : petits et grands, intellectuels et sportifs ...



➤ **ACCA Ardilleux**

ACCA ARDILLEUX/ VALDELAUME

~ samedi 31 Août 2024 ~



L'ACCA ARDILLEUX/VALDELAUME organise son traditionnel repas à 12h30 au stade.

~ MENU ~

Apéritif

Terrine

Escargots farcis

Basse côte

Flageolets

Fromage

Dessert

Café

Prix du repas

Adultes: 21euros

Enfants -12 ans: 12euros

Inscriptions avant le 26 Août 2024

Mr PINEAUX Stéphane: 06. 63. 54. 48. 89

Mr BAGLE Pierre: 07. 71. 01. 38. 94

Mr PINEAUX Gérard: 06. 75. 32. 81. 37

~ MERCI D'APPORTER VOS COUVERT ~

➤ Association Hier et Aujourd'hui



L'ASSOCIATION HIER & AUJOURD'HUI

Vous invite à son

ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 01 septembre 2024
18 h 00
Salle des Fêtes du Breuil-Coiffaud

*A la suite de la 5ème balade organisée par la commune de
Valdelaume*

Ordre du jour

- Accueil
- Rapport moral et rapport financier
- Prévisions pour l'année à venir
- Rappel des membres du Bureau et du Conseil d'Administration
- Questions diverses...

Verre de l'Amitié

Venez nombreux !!!



THE ASSOCIATION YESTERDAY & TODAY

Invites you to Its

GENERAL ASSEMBLY

Sunday, September 1st, 2024
6 pm
Salle des Fêtes du Breuil-Coiffaud

*Following the 5th Walk Organized by the Commune of
Valdelaume*

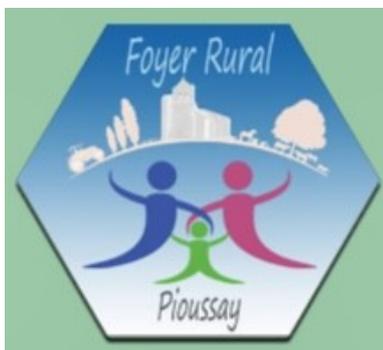
Agenda

- Welcome
- Annual and Financial Reports
- Agenda for the Coming Year
- Roll Call of Members of the Bureau and Board of Directors
- Miscellaneous...

Complimentary Drinks

Come and Join us !!!

➤ Foyer Rural de Pioussay



Foyer Rural de Pioussay



Une équipe en pleine forme

- Beau succès pour cette nouvelle brocante 2024, le soleil était au rendez-vous et les visiteurs nombreux. Merci à tous pour votre visite.
- Nous vous attendons nombreux à notre randonnée "octobre rose".

TOUS UNIS CONTRE LE CANCER

Une association qui bouge !

BREUIL COIFFAULT

Commune de VALDELAUME
Entre Sauzé Vaussais et Chef Boutonne

04 AOUT 2024



Site ombragé !!!

BROCANTA



Emplacement 1 € le metre



STRUCTURE GONFLABLE

COURSE DE BROUETTE



COUSCOUS

Pensez à apporter vos couverts !!!



Apéritif

Melon

Couscous (Boulettes de bœuf)

Salade / Fromage

Dessert

Café

ADULTE : 18.00 €

Enfant (de 6 à 12 ans) : 6.00 €

MOTOS et MOBYLETTES

(Circuit dans VALDELAUME !)



Buvette et Restauration sur place !
Réservation avant le 27/07/2024

➤ Un peu d'histoire :

Ces femmes qui soi-disant n'étaient rien !

Trait union 79
n°48 octobre 1998

Il y avait madame la Comtesse, madame Louis, Madame Pierre, madame Jean et puis il y avait la femme du maçon, la femme du boulanger, la femme du menuisier et puis il y avait la Marie, la Marquette, la Rosalie, la petite Déline, leurs maris n'ont pas de métier en main alors ils sont cultivateurs et elles n'ont pas de statut en somme, elles ne sont rien et pourtant quel a donc été le rôle et la place de ces femmes de la première moitié du XX^{ème} siècle ? Quelle était leur vie de tous les jours ?

Elles s'occupaient de la maison : les enfants à nourrir (les petits pots n'existaient pas), les légumes à ramasser dans le jardin, chauffer les aliments (on n'avait pas le gaz), laver les couches, les faire bouillir dans la chaudière pendue à la crémaillère, et ce, même l'été quand il faisait chaud. Il fallait aussi nourrir les hommes et combien de ces femmes étaient de vrais cordons bleus. Que n'a-t-on entendu dire : une telle était réputée pour faire la meilleure soupe (n'avez-vous jamais dégusté un bouillon qui a mijoté toute la matinée dans le pot de fonte pendu à la crémaillère avec une poule ou un morceau de salé ? Ce n'était pas un cube !) Elles avaient aussi le lavage qui consistait à brosser le linge sur un lavoir avec un morceau de savon. Encore fallait-il tirer l'eau du puits avec un seau quand il ne fallait pas aller la chercher à plusieurs centaines de mètres avec une «courge» sur l'épaule, un seau à chaque extrémité, et un dans l'autre main. Certaines avaient un trou dans l'épaule à l'emplacement de la courge. La lessiveuse qui est arrivée dans les années trente était déjà un progrès énorme. On n'avait plus qu'à faire bouillir l'eau sur un petit fourneau à bois, mais il fallait souvent scier le bois. Les mieux loties avaient toujours du bois scié d'avance.

Après il y avait les animaux. Les cochons pour lesquels il fallait préalablement faire cuire la «beurnée», les chèvres, la traite des vaches «les hommes ne savaient pas» tiens donc, les volailles, les lapins pour lesquels on allait chercher les pissenlits, conduire les bêtes aux champs (on n'avait pas de clôture). Gare à ne pas laisser brouter quelques épis, sinon on avait droit au «brandon» (tige de bois avec un papier) ce qui signifiait que le propriétaire s'en était aperçu et qu'il valait



Le lavoir aujourd'hui restauré pour notre plaisir était un lieu de travail pénible pour les femmes

mieux que cela ne se reproduise pas. Il valait mieux avoir un bon chien, ce qui était loin d'être toujours le cas.

Mais ce n'était pas tout, il fallait aider dans les champs pour les grands travaux : les foins, biner les betteraves et les arracher, les moissons, tout cela était un supplément.

Certaines faisaient le beurre et les fromages qu'elles allaient vendre à Sauzé le jeudi à ces «dames» de la ville qui les regardaient de haut.

Tout cela n'était que la routine, mais il y avait aussi des exceptions. La laitière qui faisait, avec sa mule, écrémer le lait, elle ne ramassait que la crème pour la laiterie de Sauzé. Je me souviens de la petite Déline, elle était veuve et ne «faisait» sans doute pas 50 kg toute mouillée. Elle maniait la hache comme un bon bûcheur et qui laissait une souche rabotée. Il y avait Marie et sa mère avec leur âne qui savait compter jusqu'à dix, inutile de lui faire accomplir un tour de charrue supplémentaire. Il y avait cette anecdote que j'ai entendu raconter : le mari arrive à midi pour déjeuner, sa femme «trempe la soupe» et lui dit : «va voir dans le lit». Il y avait un bébé. Elle avait accouché dans la matinée et la soupe était prête. Et puis, il y eut les grands drames de cette période : en 1914, Adrienne a 7 ans, sa sœur 2 ans, son père est parti à la guerre, sa mère est seule, le grand-père paralysé sur son lit ne se plaint jamais. Un vieil oncle vient donner un coup de main de temps en temps, ça va durer quatre ans pendant lesquels sa femme soigne et enterre trois vieilles personnes de sa famille avec la peur au ventre. Et quand le mari rentre (il y en a tant qui ne sont pas rentrés) il trouve tout en ordre et elle n'a pas droit à une séance de remise en forme.

Cet exemple pourrait être multiplié par combien ?

Et puis, il y a eu le deuxième grand drame que j'ai vécu et donc mieux à même de le transmettre. C'étaient les prisonniers, les femmes seules qui n'abdiquaient pas. Il y a ces deux femmes dont une célibataire, l'autre a son mari prisonnier. Elle a une jument qu'elle seule peut approcher, l'autre un mulet et la maison a tourné comme si de rien n'était. Je vois encore Alida seule elle aussi. Le village n'a pas d'électricité. Un soir, elle n'a plus de pétrole pour mettre dans sa lampe. Elle me raconte le lendemain qu'en allant traire ses vaches sans lumière, elle s'est assise à côté d'un bœuf qui heureusement n'a pas bougé. Il y avait Mélanie, seule pour labourer. Elle a deux vaches et un cheval entier qu'il faut mettre devant et qui ne veut voir que sa maîtresse, un voisin va l'aider à labourer.

Ces femmes ont aussi bien mérité les félicitations de la Patrie, même si elles n'ont pas été médaillées. Après la première grande tourmente, après avoir perdu qui un mari, qui un ou plusieurs fils, elles ont gardé, sans le montrer, une blessure qui ne s'est refermée qu'avec leurs yeux.

La deuxième guerre était l'occasion pour un certain nombre de faire preuve d'un courage qui les a menées parfois jusqu'au sacrifice suprême. On leur a alors donné le pouvoir d'élire leurs dirigeants et ce n'était que justice.

Toutes ces femmes nous ont transmis des valeurs qui leur avaient été transmises de génération en génération. Avons-nous su les transmettre ? Il me semble que la grande tempête des années 60 avec la vie moderne en a balayé une grande partie. Dans la deuxième partie du siècle, une partie de ces valeurs a été mise à l'écart, d'autres sont certainement apparues mais, écrire l'histoire contemporaine n'est pas compatible avec l'objectivité qui convient. Ce sera l'affaire de la prochaine génération.

Ces quelques lignes ne suffiront pas à rendre à cette génération de femmes toute la reconnaissance qu'on leur doit, elles auraient mérité un grand nombre d'ouvrages. Il y a longtemps que j'y pensais et j'ai une pensée toute particulière pour celle qui m'a donné la vie.

André Laprade 1925 / 2013

agriculteur de Limalonges

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie :

mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



La gagnante du concours de la photo mystère du bulletin n°18 est Mme Nathalie RUBBENS qui remportent un bon d'achat de 20€ au chez la fleuriste « Au Jardin du Temps » à Chef-Boutonne.



Le tilleul, « arbre remarquable » chez Damy, Jouhé à Pioussay.

« On lui prêterait 500 ans, ce qui ne parait pas exagéré. L'arbre a « du vécu ». Ses racines s'étalent largement, et absorbent au passage pierres et bitume. L'écorce est profonde et tourmenté. Le tronc est creux et fendu, ses parois ne sont pas épaisses mais quelques racines adventives tentent de lui redonner la force de soutenir la dizaine de branches qui forment sa couronne. »

<https://lestetardsarboricoles.fr/wordpress/2014/10/09/gros-tilleul-chez-jamy-jouhe-commune-pioussay-sevres/>

Dédicace - Jean-Jacques Auché

« Salle des fêtes de Bouin »,

Le vendredi 05 Juillet 2024 de 14h à 17h

Présentation de l'auteur

Une partie de ma famille est originaire de Bouin. Mes grands-parents y ont vécu de nombreuses années jusqu'au terme de leurs vies. Mon grand-père « **Adrien Auché** », a inspiré la **période historique** du roman. Il était gendarme à Durtal (Maine et Loire). Résistant, il a été arrêté par la Gestapo d'Angers en septembre 1943.

- 16 mois comme prisonnier politique dans le camp de **Buchenwald**,
- Il pesait alors, à la libération du camp, moins de 40 kgs.

Il a vécu quelques années plus tard à Bouin (Hameau de La Cueille). Il y est décédé le 30 avril 1990. Il me reste de nombreuses attaches familiales, ici.

Avec Florence, mon épouse également originaire de Bouin, nous habitons à côté de Rennes. J'ai 62 ans. Ma formation d'ingénieur en électricité m'a amené professionnellement à piloter des projets techniques sur la France entière, dans lesquels il y a peu de place pour le rêve.

Maintenant que je suis à la retraite, et donc sans contrainte, je consacre mon temps à l'écriture de romans mais aussi à la création de jeux qui concernent l'environnement. J'anime d'ailleurs des ateliers dans les collectivités locales, les associations, les écoles pour expliquer en jouant les processus de l'eau, du sol et du climat.

Roman

« Le fruit de votre mépris » - Prix = 18 €

Dans ce roman, qui se déroule en grande partie entre 1930 et 1945, j'ai imaginé un personnage qui bascule malgré lui, et dès son enfance, dans une lutte contre la résistance française.

Résumé

« *Pouvons-nous lutter contre les traumatismes de notre enfance ?* ».

« *Notre sensibilité d'enfant agit-elle encore sur l'adulte que nous sommes ?* ».

Le petit Maurice, né en 1927, démontre qu'il n'est pas si facile de répondre à ces questions.

Il est bercé par la rivalité entre son père Auguste et sa mère Henriette.

Sur une échelle de temps relativement longue 1927-2002, les événements révèlent le vrai caractère de Maurice.

Vous tenterez de comprendre la complexité de son personnage sur fond de guerres et de conflits sociaux aux époques où les extrêmes s'affrontaient.

Pour en finalité répondre à la question suivante :

- *Maurice avait-il la possibilité de modifier le cours de sa vie ?*



Sortie Nocturne

A la découverte des Chauves-souris de Valde-laume

Deux-Sèvres

Vendredi 12 juillet

Rendez-vous à 21h30 à la salle des fêtes de Bouin

Inscription conseillée :

- Sabrina MAIANO - 06 13 44 57 76 ou
- s.maiano@cen-na.org

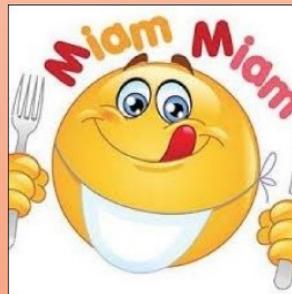
Gratuit - Prévoir une lampe et des vêtements adaptés à la météo



Avec le soutien financier de :



Soirée spéciale « Flammekueches » Alsacienne
le 12 juillet de 18h à 21h au préau à Pioussay sur place ou à emporter
(sur réservation)



LE 12 JUILLET 2024
18h00 à 21h00

Préau de PIOUSAY

SOIRÉE SPÉCIALE

- La Traditionnelle : 8€

(Ø33cm, crème assaisonnée,
oignons et lardons)

- La Forestière : 9€

(Ø33cm, crème assaisonnée, oignons,
lardons, champignons et ail)

- La Gratinée : 9.50€

(Ø33cm, crème assaisonnée, oignons,
lardons et emmental)

Toutes nos "Flammekueches"
peuvent être préparées
"sans lardons"

SUR PLACE OU À EMPORTER

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT



P'tit Bout d'Alsace

Né en Alsace au sud de Strasbourg en 2018, un "P'tit Bout d'Alsace" :
Marine et Stéphane, deux alsaciens passionnés de bons et savoureux produits
avec une sulfureuse envie de faire découvrir une petite part de la riche gastronomie
alsacienne : les petits sablés traditionnels pur beurre salés et sucrés ainsi que le cultissime
"pain d'épices".

Récemment implantés à La Place à côté de Pioussay, nous avons eu également
l'envie de proposer en plus de nos biscuits d'authentiques Flammekueches à l'ancienne
à l'aide d'une remorque équipée d'un véritable four à bois alsacien.

Bis Ball (à bientôt)



Authentiques
"Flammekueches" Alsaciennes
"au feu de bois"



contact@ptitboutdalsace.fr



+33 (7) 83 51 32 48



Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité
(associations, entreprise... etc), n'hésitez pas à
contacter la mairie pour insérer un article dans les
prochains bulletins.

Publication de la commune de Valdelaume

Directeur de publication : Le maire de Valdelaume

Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique